

## **Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 21 juillet 2016 à 20 heures**

M le Maire Henri MATTES ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjoint Julien SCHICKLIN, Sylvie GOEPFERT et Serge ESTERMANN, MM Margone BIRSINGER, Véronique DE NEEF, Sophie GOEPFERT, Michel MEYER, Renée OTT, Fabien ROSENBLATT et Marlyse SCHAFER.

Absents excusés : MM l'Adjoint Fabien WEIDER, MM Serge GAISSER, Nicolas RICHERDT et Henri WENCK.

Absents non excusés : néant.

Procurations : M WEIDER à M le Maire, M GAISSER à M ESTERMANN, M RICHERDT à M MEYER, M WENCK à Mme Sophie GOEPFERT.

### Ordre du jour :

1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 16 juin 2016
2. Rapports des délégués
3. Urbanisme :
  - 3.1 Examen des dossiers déposés
  - 3.2 Plan Local d'Urbanisme : enquête publique en cours
4. Affaires générales
  - 4.1 Opération "Le Jour de la Nuit"
  - 4.2 Examen du rapport annuel 2015 du service public d'élimination des déchets (joint)
  - 4.3 Examen du rapport d'activité 2015 du Syndicat d'Electricité (joint)
  - 4.4 Location de la chasse
  - 4.5 Demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs Pompiers
  - 4.6 Préparation de la rentrée scolaire : séances de natation et enseignement de l'allemand
  - 4.7 Périscolaire : fixation des tarifs à appliquer aux usagers
  - 4.8 Compte rendu de la réunion de la commission technique
5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
6. Divers

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, M le Maire tient à féliciter M l'Adjoint Julien SCHICKLIN, devenu l'heureux grand-père d'un petit Enzo le 19 juin dernier.

### **1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2016**

Ce compte-rendu a été transmis aux élus par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Rapport des délégués :**

M Michel MEYER aurait dû participer à la réunion du Syndicat des Cours d'eau, mais faute de quorum, la séance a été reportée à une date ultérieure.

### **3 Urbanisme :**

#### **3.1 Examen des dossiers déposés :**

Les demandes et déclarations suivantes ont été enregistrées à la mairie :

Demande de permis de construire : rue des Acacias de M KOCH/Mme FESSLER,

Déclarations préalables de travaux : Panneaux photovoltaïques 8 rue de l'Altenbach,  
Vitrage de terrasse 5 rue de l'Eglise,  
Mur de soutènement 1 rue de l'Altenbach,  
Abri de bois 10 rue des Vignes,  
Mur de soutènement 29 rue de Ranspach,  
Panneaux photovoltaïques 5 rue de l'Altenbach,  
Carport 37 rue de Ranspach,  
Rehausse du mur de clôture 7 rue des Aulnes  
Remplacement d'une haie par une clôture 2 rue des Acacias.

### 3.2 Plan Local d'Urbanisme : enquête publique en cours

Monsieur le Maire rappelle que la révision du Plan Local d'urbanisme est actuellement en cours et que le dossier est soumis à enquête publique entre le 13 juillet et le 12 août 2016. Il est à la disposition à la mairie pour y recevoir les observations du public.

## **4. Affaires générales**

### 4.1 Opération : Le Jour de la Nuit :

Sur proposition de M l'Adjoint ESTERMANN, le Conseil Municipal souhaite mettre en valeur les initiatives en faveur de la réduction de la pollution lumineuse et décide de réduire l'éclairage public dans la nuit du 8 au 9 octobre 2016.

Durant cette nuit, l'éclairage extérieur de l'église sera éteint.

### 4.2 Examen du rapport annuel 2015 du service public d'élimination des déchets :

Après avoir pris connaissance du rapport transmis par mail avec la convocation pour la présente séance, les élus l'approuvent.

### 4.3 Examen du rapport d'activité 2015 du Syndicat d'Electricité :

Ce rapport est approuvé. Il avait été transmis aux élus par mail le 15 juillet 2016.

### 4.4 Location de la chasse :

Suite à la décision du Conseil Municipal de louer la chasse, M le Maire indique aux élus qu'il y a lieu de prendre une décision en ce qui concerne la définition des lots de chasse. Le ban communal peut être loué entier ou être divisé en lots d'une contenance au moins égale à 200 HA.

Après avoir pris connaissance des surfaces chassables, le Conseil Municipal décide de louer le ban en un seul lot.

D'autre part, pour la consultation des propriétaires fonciers pour l'affectation du produit de la location de la chasse, M le Maire estime qu'il y a lieu de proposer l'abandon du produit en faveur de la commune, pour l'entretien des chemins ruraux et le versement d'une participation aux cotisations à la Caisse Accidents Agricoles.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition par 14 voix et une abstention et charge M le Maire d'engager la procédure de mise en location.

### 4.5 Demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

M le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la mise en conformité des installations sanitaires de la salle « Père Muller », les toilettes étaient indisponibles lors de la fête des pompiers du 28 et 29 mai 2016. De ce fait, l'Amicale a été obligée de louer des toilettes mobiles au prix de 250,- euros.

M le Maire propose d'accorder à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers une subvention exceptionnelle d'un montant de 250,- € en remboursement des frais de location, la dépense ne pouvant être laissée à sa charge.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M le Maire, à l'unanimité, DECIDE de débloquer en faveur de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers une somme de 250,- €, CHARGE M le Maire de procéder au mandatement, les fonds étant disponibles au budget en cours.

#### 4.6 Préparation de la rentrée scolaire : séances de natation et enseignement de l'allemand

##### **Séances de natation :**

M le Maire rappelle au conseil qu'il est nécessaire, comme chaque année, de voter la prise en charge par la commune des frais de l'activité natation des élèves de l'école élémentaire et du cours préparatoire, soit une vingtaine d'enfants à compter de la rentrée de septembre 2016.

Les cours de natation sont prévus le lundi après-midi.

Après avoir pris connaissance des dépenses prévisionnelles pour cette activité, 11 séances en tout à raison d'une par semaine entre le 19 septembre et le 12 décembre 2016,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge :

- **Les frais de transport** pour un coût de 67,- € HT par séance,
- **les tickets d'entrée** s'élevant à la somme de 1,65 € par séance et par élève,
- **les frais de maître-nageur** d'un montant de 19,05 € par séance.

Les fonds sont disponibles au budget en cours.

##### **Enseignement de l'allemand :**

M le Maire rappelle au conseil qu'il est nécessaire de voter la prise en charge par la commune des traitements versés à l'enseignante, intervenante externe, en charge des cours d'allemand donnés dans les écoles pour l'année scolaire 2016-2017.

M le Maire propose de fixer ces traitements à 15,- €/heure net pour une durée de 3 heures par semaine et un total de 36 semaines et invite le Conseil Municipal à approuver sa proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M le Maire et décide :

- **de fixer** le temps de prise en charge de l'enseignement à 3 heures par semaine durant les 36 semaines scolaires,
- **de fixer** le taux de rémunération horaire à la somme de 15,- € net,
- **d'autoriser** M le Maire à établir le contrat de travail entre la commune et l'intervenante,
- **de prévoir** les fonds nécessaires aux budgets.

#### 4.7 Périscolaire : fixation des tarifs à appliquer aux usagers

M le Maire rappelle les décisions du Conseil Municipal du 16 juin 2016 en ce qui concerne la création d'une cantine à l'école primaire de Michelbach-le-Bas.

Il rapporte ensuite les conclusions de la réunion qui a eu lieu le 18 juillet 2016 à Ranspach-le-Bas à propos de la structure du périscolaire, gérée en commun par Michelbach-le-Bas et Ranspach-le-Bas.

La coordination du projet est assurée par la Fédération des Foyers Clubs.

M le Maire précise qu'il faudra 2 personnes à Michelbach-le-Bas pour garder les enfants et servir les repas de midi.

D'après le budget établi par la Fédération des Foyers Clubs, le coût global restant à la charge du budget communal s'élève pour l'année scolaire à 29 000 € environ pour le fonctionnement.

A ce chiffre, il faut ajouter pour cette année l'investissement nécessaire à l'installation de la cuisine, l'achat de mobilier et de vaisselle, soit une somme de 27 403.78 € TTC.

Il s'agit donc d'un budget élevé pour la commune et la question des tarifs a été discuté lors de la réunion du 18 juillet dernier à Ranspach-le-Bas. Les prix demandés aux familles figurent parmi les plus bas de la région frontalière et M le Maire a évoqué la possibilité de les augmenter, afin de rogner le montant laissé à la charge de la collectivité.

Cependant, les tarifs actuels ne peuvent être modifiés cette année car les inscriptions se sont faites sur la base des prix pratiqués pour l'année scolaire 2015/2016.

D'autre part, l'une des communes ne peut pas unilatéralement changer les tarifs.

Par contre, selon un principe accepté oralement par les deux communes partenaires, les tarifs pourront être augmentés régulièrement à partir de la rentrée de 2017.

M le Maire insiste bien sur la liaison école-périscolaire : on peut affirmer aujourd'hui que sans périscolaire, il n'y a pas d'école. Il lui semble donc inconcevable de ne pas organiser de périscolaire à Michelbach-le-Bas.

Les parents des élèves d'ores et déjà inscrits sont invités à une réunion d'information à la mairie le 26 juillet prochain dans la soirée.

M le Maire propose les tarifs ci-dessous, inchangés par rapport à ceux pratiqués par la commune de Ranspach-le-Bas, à savoir :

Forfait Midi	7,00 €	7,15 €	7,30 €
Heure animation	1,95 €	2,10 €	2,25 €
Jeudi NAP	4,88 €	5,25 €	5,63 €
Famille 1 enfant	M < 2300 €	2300 € <M< 3000 €	M > 3000 €
Famille 2 enfants	M < 2700 €	2700 € <M< 3400 €	M > 3400 €
Famille 3 enfants	M < 3800 €	3800 € <M< 4400 €	M > 4400 €

M =  
Revenu  
mensuel  
moyen des  
parents  
déterminé  
sur la base

du revenu imposable n-1.

Une majoration de 20% sera demandée aux habitants des autres communes dont les enfants sont scolarisés à Michelbach-le-Bas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs tels que présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2016/2017, mais demande qu'ils soient renégociés à la hausse dans les prochaines années,

CHARGE M le Maire de prévoir les fonds nécessaires aux budgets.

#### Convention :

Le directeur de la Fédération des Foyers Clubs, en charge de l'organisation du périscolaire, proposera une convention tripartite entre la Fédération et les deux communes de MICHELBAACH LE BAS et RANSPACH LE BAS, et qui aura pour objet de définir les modalités de coopération entre les trois partenaires.

M le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la signature du document le moment venu.

Dès à présent, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M le Maire à signer la convention et tous documents afférents, dont une copie sera transmise aux élus pour information.

#### 4.8 Compte rendu de la réunion de la commission technique

La parole est à Monsieur l'Adjoint SCHICKLIN.

Il explique qu'au cours de la réunion du 28 juin 2016, les élus se sont penchés sur les solutions permettant de réduire la vitesse dans la traversée du village et sécuriser les intersections.

La commission a étudié la possibilité d'installer un rond-point au virage près de l'ancien pont SNCF.

Les études sont en cours et le dispositif sera matérialisé provisoirement par des plots.

Les riverains seront invités à la mairie afin de leur fournir les explications sur le projet.

M l'Adjoint précise également qu'il rencontre les riverains de la rue de Blotzheim où seront installés les feux comportementaux, afin de les rassurer quant au bruit.

M le Maire préconise d'informer la population sur ces projets par une distribution dans les boîtes aux lettres.

M SCHICKLIN informe également :

- que les études pour l'aménagement de la rue des Acacias seront lancées en septembre 2016,
- que les travaux sur la digue au Petit-Bois se poursuivent,
- que les installations pour le périscolaire avancent relativement bien,
- que le chantier de viabilisation de l'AFUA rue des Vignes est en cours.

Dans ce cadre, il précise qu'une partie de la terre provenant de ce chantier est déposée sur des parcelles chemin de Brinckheim et qu'elle servira de remblai.

## **5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal**

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 08 octobre 2015, M le Maire informe les élus :

- qu'il a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain non bâti suivant :  
section 12 n°192, lieu-dit Blotzheimerstrasse d'une superficie de 17.06 ares  
La valeur du bien est chiffrée à la somme de 26 250,- €.
  
- qu'il a signé le nouveau marché de test d'infiltrométrie relatif à la restructuration et extension de l'école primaire, suite à l'arrêt de l'activité de l'entreprise O 2 E, titulaire du marché initial.  
Ce nouveau marché, confié à l'entreprise COPROTEC, s'élève à la somme de 340,- € HT contre 1 392,- € HT pour le marché initial.

## **6. Divers.**

M Fabien ROSENBLATT a observé récemment de magnifiques bordures de routes traitées en prairie fleurie et demande si une telle réalisation ne pourrait être envisagée sur les talus à la sortie de Michelbach-le-Bas vers Blotzheim.

MM ESTERMANN et BIRSINGER lui répondent que cette possibilité d'aménagement a été évoquée avec des jardiniers consultés pour les aménagements à prévoir l'année prochaine.

M ROSENBLATT demande également si les délégués à la communauté de communes ont une idée du coût de la maison de santé de Folgensbourg.

M le Maire répond qu'il n'a pas de chiffres et que la structure sera englobée dans la future communauté d'agglomération.

### **Fibre optique :**

M le Maire a rencontré la personne responsable des études sur le haut débit.

Les installations ne se feront pas avant 2018.

Le nœud de réseau optique sera installé à Blotzheim tandis que le nœud de réseau secondaire est prévu à Michelbach-le-Bas.

Les liaisons se feront jusqu'à la prise dans la maison, sans frais pour l'utilisateur.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 32.